

Missions et objectifs de l'InterMire

1. Introduction

L'InterMire est une structure récente créée en août 2009. Elle est représentative des Mire mais elle agit en tant qu'ASBL autonome et est, à ce titre, dépourvue de liens hiérarchiques avec ces dernières. Toutes les Mire sont membres de l'ASBL et son Conseil d'Administration est composé de deux représentants de chacune d'entre elles. Les partenaires sociaux (via des représentants du CESW) et institutionnel (via des représentants du Forem et du SPW) sont également largement présents au sein de ce Conseil.

1.1. Le Gouvernement wallon a attribué à l'InterMire les missions suivantes (décret, article 12 bis) :

- ▶ Mutualiser, harmoniser et essaimer, au sein des Mire, les outils, pratiques et méthodologies des Mire ;
- ▶ Professionnaliser le fonctionnement et assurer la visibilité des Mire par
 - Un soutien administratif et logistique ;
 - Un soutien méthodologique à l'élaboration de projets innovants ou lors de difficultés passagères liées au management ;
 - Un soutien méthodologique, administratif et logistique dans le cadre de l'élaboration et de l'instruction de projets impliquant plusieurs Mire ;
 - Une bonne diffusion de l'information ;
 - L'organisation de la communication sur le présent décret et ses arrêtés d'exécution ;
 - L'organisation de la formation continue des travailleurs des Mire ;
 - Le développement et la maintenance de projets informatiques communs aux Mire. (Article 12bis du décret de 2004 consolidé)

Dans les faits, les actions de l'InterMire rencontrent largement ces différentes attributions, comme détaillés ci-dessous.

2. L'InterMire comme interface vers le monde extérieur

2.1. Organisation du Collège des Directeurs

L'InterMire assure le rôle de soutien logistique et administratif à l'organisation du Collège des Directeurs qui se tient chaque mois. Le Collège des Directeurs rassemble les représentants des directions des onze Mire, un membre du Comité de Gestion, la coordinatrice et le chargé de mission de l'InterMire. Le Collège traite des sujets qui concernent le secteur dans son ensemble. Il facilite l'échange et la rencontre entre les Mire et impulse une série d'initiatives communes.

2.2. Coordination du projet informatique

Conformément aux exigences du Gouvernement wallon, les Mire doivent disposer d'un outil informatique mutualisé qui prend la forme d'une base de données commune à l'ensemble d'entre elles. L'InterMire est en charge de la coordination de ce projet, de son développement et de son support.

2.3. Assistance et conseil informatique

A côté de son rôle de coordination du projet informatique, l'InterMire assure également des tâches importantes en matière de conseils et d'assistances aux Mire :

- ▶ Réalisation des requêtes dans la base de données commune permettant de retirer les informations stockées sous forme de tableaux, nécessaires, entre autres, à l'élaboration des rapports d'activités.
- ▶ L'installation des programmes nécessaires aux requêtes managériales, la correction de différents problèmes et la réponse aux questions qui en relèvent.
- ▶ Le conseil, notamment en matière d'achat de matériel informatique ou de choix de logiciels.
- ▶ La réponse aux diverses questions qui touchent à l'informatique. Il peut s'agir tant de questions concernant les licences que les logiciels ou le matériel que de questions sur la base de données, son fonctionnement et son utilisation.

2.4. Soutien administratif et réglementaire

L'InterMire se charge de répondre aux demandes d'éclaircissements ou aux questions techniques des directeurs ou du personnel administratif des Mire. Il s'agit alors de leur répondre, le cas échéant, après avoir fait appel aux pouvoirs subsidiant afin d'éclaircir certains points particuliers. Lorsqu'elles intéressent plusieurs Mire, l'InterMire assure également la diffusion de la réponse à l'ensemble du secteur.

3. L'InterMire comme interface vers le monde extérieur

3.1. Mandats officiels

L'InterMire représente activement les Mire dans différentes charges. Il s'agit donc de préparer ces réunions, éventuellement de les diriger ou d'en rédiger les comptes rendus mais surtout d'en assurer le retour vers les Mire.

- ▶ Rencontres quadripartites : Ces rencontres rassemblent le cabinet, le SPW, le Forem et l'InterMire.
- ▶ Fédération des Employeurs des Secteurs de l'Education et de la Formation des Adultes (FESEFA) : L'InterMire y siège en tant que représentante du secteur
- ▶ Comité de pilotage Cefo : L'InterMire y siège en tant que représentante du secteur
- ▶ Commission des opérateurs : L'InterMire y siège en tant que représentante du secteur

- ▶ Convention avec l'Enseignement de Promotion Sociale : L'InterMire y siège en tant que représentante du secteur. Elle assure également la convocation des membres, le secrétariat, le monitoring des projets et le suivi auprès des Mire des différents dossiers.

3.2. Représentation des Mire

L'InterMire représente les Mire dans différents événements tels que des colloques ou des tables rondes.

3.3. Visibiliser le secteur

L'InterMire consacre une partie de son attention à resserrer ses liens avec les partenaires du secteur des Mire (organisations syndicales, organisation d'employeurs, fonds sectoriel, opérateurs de formation, etc.). Il s'agit d'informer et d'échanger avec ceux-ci afin d'envisager de futures collaborations.

L'InterMire est également régulièrement sollicitée par différents acteurs externes (monde scolaire, médias, monde politique, etc.) afin d'informer sur les Missions Régionales pour l'Emploi et leurs activités.

3.4. Fédérer le secteur

L'InterMire se voit progressivement attribuée, par les Mire, un rôle de représentation officiel du secteur. Ce rôle demande du temps et une énergie considérable. Extérieure aux enjeux particuliers, propres à chaque Mire, l'InterMire est apte à prendre rapidement une position d'analyste et de représentant objectif. L'InterMire peut ainsi apporter une vision globale sur le secteur et initier une série de réflexions indispensables.

4. L'InterMire comme lieu de rencontre et d'harmonisation

4.1. Organisation de groupes de travail

L'InterMire organise et coordonne les groupes de travail décidés par le Collège des Directeurs. Citons par exemple les GT « Pratiques de stage », « Administratifs et financiers » et « Partage des entreprises ».

4.2. Organisation d'événements rassemblant l'ensemble du secteur

L'InterMire organise et coordonne des événements qui rassemblent l'ensemble des membres du personnel des Mire afin de susciter des échanges et des partages mais aussi d'identifier les thématiques qui préoccupent les travailleurs afin d'organiser de nouveaux groupes de travail et d'initier de nouvelles réflexions.

4.3. Rapprochements avec les Mire

L'InterMire attache une attention particulière à sa présence au sein même des Missions Régionales. Ces rencontres sont l'occasion de personnifier l'InterMire et de concrétiser son attachement aux Mire et à leur travail. Elles sont aussi le meilleur moyen pour que l'équipe de l'InterMire soit directement en prise avec les réalités de terrain et puisse faire remonter les difficultés et interrogations vers le Collège des Directeurs ou les pouvoirs subsidiant.

5. L'InterMire comme vecteur de diffusion de l'information

5.1. Veille

Tout au long de l'année, l'InterMire remplit son rôle de veille afin de pouvoir informer les Mire en connaissance de cause. L'InterMire est particulièrement attentive aux modifications de la législation qui impactent les Mire et le marché du travail (statut unique des travailleurs, nouvelle législation APE, modifications de la législation sur les marchés publics, instauration des stages de transition), aux articles de presse qui concernent directement ou indirectement les Mire, aux débats et interpellations politiques du Parlement Wallon. Toutes ces informations sont ensuite structurées et communiquées aux Mire.

5.2. Transmission des informations utiles

L'InterMire communique, par des outils qui lui sont propres, au Collège des Directeurs et/ou directement aux équipes des informations qui les concernent. Celles-ci sont de plusieurs types :

- ▶ Informations en provenance des pouvoirs subsidiant ou éclaircissements techniques qui intéressent toutes les Mire ;
- ▶ Informations sur l'avancement de certains dossiers suivis par l'InterMire ou par le Collège des Directeurs.
- ▶ Activités spécifiques de l'équipe de l'InterMire ;
- ▶ Articles ou documents qui intéressent toutes les Mire.

6. L'InterMire comme plateforme de formation

L'InterMire propose, tout au long de l'année, une série de formations à l'intention des travailleurs de Mire : « Accueil des nouveaux travailleurs des Mire », « Connaissance de l'entreprise », « Roue du changement », « Nouvelles technologies en recherche d'emploi », « Développer et entretenir son réseau », etc.

7. L'InterMire comme creuset de projets novateurs

L'InterMire impulse la confection de projets communs aux Mire. Lorsque ceux-ci sont approuvés par l'ensemble ou une partie des Mire, l'InterMire se charge de la logistique, du secrétariat et du suivi des projets. Ce fut récemment le cas du projet commun déposé dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FSE et de l'appel à projet de l'Apef, en recherche d'opérateurs capables de réaliser des bilans de compétences.